

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 25 JUN 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 25 juin 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 30/2019

Objet : Approbation de la participation financière du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. BOYER (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; - M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; M. SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Marie-Claude FARGEOT est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 18/06/2019

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 24

Délibération DL30/2019
Approbation de la participation financière du SIOM de la Vallée de Chevreuse
dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu les statuts du SIOM,

Vu la délibération n°71/2018 du 22 novembre 2018 adoptée par la commune de Vauhallan,

Vu le dossier de demande de subvention adressé par la commune de Vauhallan,

Vu les relevés de décision communiqués par la Sous-Préfecture de Palaiseau,

Vu la note de présentation,

Considérant que l'évacuation, le traitement, la renaturation et la protection du terrain ayant fait l'objet d'un dépôt sauvage apparaît indispensable pour la salubrité publique et la protection de l'environnement ;

Considérant que,, compte tenu de l'ampleur de ce dépôt sauvage sur la commune de Vauhallan il est apparu nécessaire de mutualiser le financement des opérations d'évacuation, traitement et renaturation du site, comme demandé par la Sous-Préfecture de Palaiseau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le versement d'une subvention de 100 000€ à la commune de Vauhallan dans le cadre de la mutualisation du financement de l'opération d'évacuation, de traitement et de renaturation du site constitué des parcelles AI 107, AI 108 et AI 130, ayant fait l'objet d'un dépôt sauvage,

Rappelle que le versement de cette subvention est conditionné par la réalisation effective de l'opération et la transmission des documents attestant de son avancement et de son coût final au SIOM,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Public, chapitre 65,

Autorise le Président à signer tout document afférant au versement de ladite subvention.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2019**
Affichée le : **28 JUIN 2019**

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL30_2019
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	Approbation de la participation financière du SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20190625-DL30_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20190625-DL30_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1077
<i>nom original:</i> DL 30.pdf	application/pdf	134789
<i>nom de métier:</i> 70_DE-091-200062321-20190625-DL30_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	134789
<i>nom original:</i> Note présentation DL 30.pdf	application/pdf	77539
<i>nom de métier:</i> 99_AU-091-200062321-20190625-DL30_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	77539

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2019 à 15h40min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2019 à 15h45min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2019 à 15h45min10s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2019 à 15h50min33s	Recu par le MIAT le 2019-06-28